



MOTOCROSS AVENANT AU REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LIGUE DES MOTOS ANCIENNES 2018

Cylindrées :

Cylindrées : à partir de 125cc et au-delà des années 1968 à 1983.

Tout pilote qui change de cylindrée en cours de saison perdra les points acquis avec la cylindrée précédente.

En cas de changement de cylindrée pour une seule épreuve du Championnat, les points acquis sur cette épreuve ne seront pas pris en compte pour le classement général.

Pilotes admis

Les Pilotes des Ligues extérieures titulaires d'une licence délivrée par la FFM : NCO – MAT – INTER – EUROPEENNE ; âge minimum : 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours seront classés en Championnat de Ligue des Motos Anciennes à condition qu'ils fassent au minimum 2/3 des épreuves du Championnat.

La priorité des engagements sera donnée aux pilotes de la Ligue AuRA.

Représentant des Motos Anciennes

LAGRANGE Eric

Tél. 06 15 18 83 05

mail : leo.eric.lagrange@gmail.com